

## GRANDE ACTION NATIONALE 2020

### Accompagnement des jeunes en recherche d'emploi

## Règlement de l'action

La FNDDT organise chaque année une grande action nationale. Après avoir aidé les apprentis en 2017 et 2018. En 2019, ce sont les stagiaires des écoles de la deuxième chance (E2C) qui étaient concernés. Cette action est reconduite en 2020.

**Chaque année, près de 100 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification.** Les E2C offrent à ces jeunes adultes une nouvelle chance de développer compétences et savoir-être, afin de s'insérer durablement sur le marché du travail.

Fondées sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage de l'autonomie, les E2C permettent à chaque stagiaire de prendre conscience de ses qualités et ses compétences afin de dégager des pistes de réussite.

### **Déroulement de l'action**

Les associations contactent l'école de la deuxième chance la plus proche afin d'organiser un rendez-vous. Il s'agit de présenter la FNDDT, l'action d'accompagnement des stagiaires et nos valeurs.

Chaque association pourra présenter deux candidats par école. Les deux jeunes présentés par l'Ecole et retenus par la FNDDT bénéficieront d'une contribution financière de 100 €. Les critères suivants seront prioritaires :

- Frais encourus pour les déplacements,
- Frais générés par le parcours,
- Acquisition de compétences.

### **Inscription**

Le stagiaire sélectionné remplit et signe le bulletin d'inscription. L'Ecole E2C et l'association des décorés du travail valident la candidature. Ce bulletin sera ensuite transmis au président de la FNDDT.

Après vérification de la conformité de la candidature, le président de la FNDDT confirmera la décision par courrier au stagiaire, à l'école E2C et à la région et/ou à l'association des décorés du travail.

### **Récompense**

Un chèque de 100 € à l'ordre du stagiaire sera transmis à l'association, pour être remis au stagiaire, en présence de l'école E2C et de l'association des décorés du travail. En outre, la FNDDT offrira l'abonnement pendant un an à la revue « Le Décoré du Travail ».

### **Communication**

Chaque remise de chèque fera l'objet d'une information et communication la plus large possible.

### **Durée de l'action**

L'action débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2020.